

Installateur chauffage-sanitaire (H/F)

Les éléments de chauffage, de climatisation et de sanitaires sont indispensables dans tous bâtiments, qu'ils soient personnels ou professionnels.

Si ce type d'installations t'intéresse, le métier d'installateur de chauffage, de climatisation et de sanitaire s'offre à toi.

En tant qu'installateur de chauffage, de climatisation et de sanitaire, tu t'occuperas des systèmes d'installations de chauffage (projection, calculs, réalisation, modification, mise au point, révision, entretien, dépannage et réparation). Tu te soucieras des installations de préparation d'eau chaude et des installations de conditionnement d'air, de tous genres et pour tous usages. Tu exécuteras également des travaux de régulation de maintenance et de surveillance sur les installations et équipements susvisés.

Ta tâche d'installateur de chauffage, de climatisation et de sanitaire consistera par ailleurs à installer et à entretenir des installations de chauffage, de ventilation, de climatisation et de collecte d'eaux de pluies tout comme de panneaux solaires. Viendront s'y ajouter la conception de l'installation, le calcul du matériel à utiliser, le montage des radiateurs, la pose des conduites, la mise en place des chaudières et des réservoirs à mazout, le montage des brûleurs et des dispositifs de réglage. De plus, tu devras parfaitement maîtriser la soudure et le brasage.

Si tu choisis d'exercer cette activité, tu travailleras auprès d'une entreprise sanitaire, d'un service technique ou encore d'un service de conciergerie. Tu seras en outre responsable de l'entretien et de la réparation des installations ; tu effectueras les contrôles des émissions de gaz prévus par la loi et répareras les pannes les plus diverses concernant des chaudières de chauffage encrassées, des becs brûleurs bouchés, etc.

A part ces activités principales, tu seras confronté à d'autres travaux, tels que le montage de chauffe-eau et de chaudières à bois et à coke, l'installation de chauffages à air réchauffé ou de chauffages du sol ou encore l'installation à utilisation rationnelle de l'énergie.

FICHE MÉTIER

Installateur chauffage-sanitaire (H/F)

Ton activité de « ventilation et climatisation » comprendra encore la réalisation de plans, la construction et la réparation éventuelle d'installations servant au refroidissement, à l'humidification et au séchage de l'air, la mise en place de filtres, la réalisation et la pose de gaines de ventilation.

ACTIVITÉS ET TÂCHES

- Projeter, calculer, réaliser, modifier, mettre au point, réviser, entretenir, dépanner et réparer des systèmes d'installations de chauffage, des installations de préparation d'eau chaude, des installations et des appareillages frigorifiques et des installations de conditionnement d'air, des installations à eau froide, chaude, des évacuations d'eaux usées, de gaz et autres ainsi que des appareillages de toutes sortes pour tous usages
- Monter et façonner des éléments de construction de tous genres en matières plastiques
- Monter et réparer des équipements et accessoires sanitaires pour salles de bain, cuisines et WC
- Mettre en place des systèmes de ventilation en relation avec des équipements sanitaires
- Installer des piscines et des saunas
- Monter, entretenir et raccorder des installations solaires thermiques
- Monter et entretenir des systèmes anti-incendie
- Exécuter des travaux de régulation, de maintenance et de surveillance des installations et équipements susvisés
- Monter et installer des tubes de cheminées
- Ramoner et nettoyer de cheminées

QUALITÉS ET PROFIL

- Pouvoir faire face à des charges de travail supplémentaires
- Disposer de solides connaissances techniques
- Être habile de tes mains

FICHE MÉTIER

Installateur chauffage-sanitaire (H/F)

FORMATION

Les diplômes préparant à la profession sont le DT (Diplôme de technicien) et le DAP (Diplôme d'Aptitude Professionnelle) et le CCP (Certificat de Capacité Professionnelle).

Cette formation est aussi offerte en langue française (francophone) au Luxembourg.

FORMATION CCP

Conditions d'admission:

- être âgé de 15 ans au moins au 1er septembre de l'année en cours ;
- avoir réussi au moins 18 modules en classe de 5e P (de préparation) ou avoir fréquenté une classe IPDM. La formation menant au CCP s'étend sur trois ans. Elle est organisée sous contrat d'apprentissage suivant la voie de formation dite « concomitante ».

La formation se déroule d'une part dans une entreprise (formation pratique) et d'autre part dans un lycée technique (formation théorique) suivant les horaires et programmes prévus par un règlement grand-ducal.

Après l'obtention du certificat CCP, il est admis en classe de 3^e de la formation menant au DAP dans la même profession. Il est donc possible d'entamer cette formation dans le cadre de l'apprentissage pour adultes.

FORMATION DAP

Les conditions d'accès minimales à la formation menant au DAP dans ce métier sont une 5e AD (d'adaptation) ou 45 modules en classe de 5e P (de préparation) et un avis favorable de la part du conseil de classe (décision de promotion).

La formation menant au DAP (diplôme d'aptitude professionnelle) dans cette profession s'étend sur 3 années. Elle est réalisée sous contrat d'apprentissage suivant la voie de formation dite « concomitante » :

- se déroule donc d'une part dans une entreprise (formation pratique) et

FICHE MÉTIER

Installateur chauffage-sanitaire (H/F)

- d'autre part dans un lycée technique (formation théorique).

FORMATION DT

Division Équipement énergétique et technique des bâtiments: Les critères d'admissions à la formation sont une 5e G (de détermination) avec en mathématiques le niveau suffisant au cours avancé ou le niveau fort au cours de base. Durée normale de 4 ans à caractère technique et orienté vers la pratique professionnelle. Cette formation sera principalement organisée sous contrat de stage. Des modules supplémentaires sont prévus pour les élèves qui visent un accès aux études techniques supérieures.

FICHE MÉTIER

Installateur chauffage-sanitaire (H/F)

FORMATION

INDEMNITÉS D'APPRENTISSAGE (INDICE 944.43)

L'apprenti touche mensuellement une indemnité d'apprentissage de son patron formateur.

Règlement grand-ducal du 21 juillet 2023

1. déterminant les professions et métiers dans le cadre de la formation professionnelle
2. fixant les indemnités d'apprentissage dans les secteurs de l'artisanat, du commerce, de l'Horeca, de l'industrie, de l'agriculture et du secteur santé et social (INDICE 944.43)

FORMATIONS QUI MÈNENT AU DIPLÔME D'APTITUDE PROFESSIONNELLE (DAP)	
Brut:	Mensuel
Avant projet intégré intermédiaire:	1102.06 €
Après projet intégré intermédiaire:	1653.04 €

FORMATIONS QUI MÈNENT AU DIPLÔME DE CAPACITÉ PROFESSIONNELLE (CCP)	
Brut:	Mensuel
1ère année:	656 €
2ème année:	813.44 €
3ème année:	1115.18 €



Scanner le code QR
pour voir le métier en
ligne